### GEORGES BERNET

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 28 Mars 1950

NOTAIRE

NOTATRE

SUCCESSEUR DE
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

Monsieur

COMPTES CHÉQUES POSTAUX

TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

Ayant eu des paiements à faire à M.1e Curé de Pont Chrétien pour le compte de Madame la Marquise de Nicolay, je viens vous demander s'il vous serait possible de me verser pour son compte la somme de 3.000 frs demain ou jeudi 30 mars?.

J'établirai le compte de madame de Nicolay dans le courant de la semaine prochaine et je lui enverrai , mais celà me rendraitservice si vous pouviez me faire ce petit versement .

Veuillez agréer , Monsieur , l'expression de mes sentiments distingués.

G. me Bernit

Monsieur Delacou , Boulevard George Sand Châteauroux.

Étude de Me Georges BERNET, Notaire à Châteauroux (Indre) AREINE L. Ine Banes ire à compte je viens ssibl e Chatemroux, le 29 mars omme ars ?. ame Regu de Mourium Fela Com emaine pour le coupte de Marame de Michay s cela me Z expresdemeurant à Che ateaussoure (1) Suite au verso wit 21 lieu 37299 2 ge Sand médiaire ou qu'ils auraient été cautions, à quelque titre 6. De recevoir ou conserver des fonds à charge d'en servir 7. De se constituer garants raient été faits par leur intersoit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit dipersonnel des fonds qu'ils auque ce soit, des prêts qui auchargés de constater par acte cernant pas des frais d'actes étant donné pour ordre seulement, ne fera qu'une seule et même chose avec la quitde la partie intéressée 5° De placer en leur nom est interdit aux Notaires, rectement, soit indirectement dicion d'en servir l'intérêt. Décret du 16 Juin 1941 Garantie de Dépôt TRES IMPORTANT 'intérêt.

#### GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT NOTAIRE

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE I9 Octobre 1950 10

SUCCESSEUR DE MES DE FONT-RÉAULX, FARCET, MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

Madame la Marquise

COMPTES CHÈQUES POSTAUX TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

Je viens de recevoir une lettre de M. le Curé de Pont Chrétien, j' ai l' honneur de vous donner ci- dessous copie du passage qui vous intéresse =

> Voulez- vous demander à Madame la Marquise de Nicolay s' il ne lui serait pas possible d'augmenter lesalaire hebdomadaire de Madame Reignoux ma sacristaine - qui jusqu' à présent touchait 70 frs pour 2 heures et voudrait voir por ter la somme à IOO frs .

Je vous demanderai de vouloir bien me faire connaître votre réponse pour que je la lui transmettre .

Veuillez agréer , Madame la Marquise , l' hommage de mes sentiments respectue usement dévoués.

Madame la Marquise de Nicolay, Les Noyers

Angrie- Loiré ( Maine et Loire)

# Madame La Marguni

el la suite de la violente tempete qui a sest obmanche olernie dans notre region - une pourté d'un des vitrouse de l'église du Pont - Chierain. sui au dessus de la statue funcionie de Maolame. la Comtesse de Roje, o est déchausse et o est brisée en tombout dans l'intaniem de l'église.

C'est le soir en venant fermer l'église que je m'ensuis aperen. J'ai-ansitôt fait faire un constat par Monsieur CAMORT hui

on attendant vos ordres an sujet dece vilionil, un canaan ordiname a elé pose pour éviter tout comment d'an at toute deprédation par la pluie

Rommayn.

State on

NOTAIRE

Le 19 Juin 1952

19

SUCCESSEUR DE
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET,
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÈQUES POSTAUX TOULOUSE 154-50 PARIS 1016-34 Madame la Marquise

J' ai l' honneur de vous adres ser sous ce pli la copie de votre compte à l'étude, j' ai réglé aujourd' hui à M le Curé de Pont -Chrétien le remboursement de sa note de blanchissage. Cette note est élevée, en raison de ce que cette année Pont-Chrétien a eu la visite de Mor l'Archevêque pour la Confirmation, M.le Curé a fait blanchir, les nappes, les aubes et celle des enfants de choeur.

M. le Curé m' a prié de vous signaler que le sacristain demandant une augmen tation de prix de 20 frs par heure, ce qui ferait 65 frs au lieu de 45 frs; son trimestre va échoir le 30 Juin et ainsi que vous le verrez par la copie de votre compte je n' ai plus rien pour le régler.

Chaque trimestre était de I.170 frs, ces trimestres seraient donc maintenant, si vous acceptez le chiffre de 65 frs, de I.690 frs.

D'autre part, M. le Curé m' a indi qué, sans me demander de vous le signaler, que par-suite en raison de la venue de Mgr pour la Confirmation il avait lui - même avec le sacristain fait le nettoyage et lavage en grand de l'Eglise, celà a demandé 2 jours il a payé lui- même le sacristain à 90 frs de l'heure. J'ai tenu à vous faire part de cette chose, vous verrez si vous voulez indemniser M.le Curé pour ces frais de nettoyage.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments très respec tueusement dévoués.

Clur

estuous al suster

est que ce plá le copie de votre compte de pous de la compte de pous ce plá le copie de votre compte de la faul de la compte de copie de la compte de copie de la compte de copie de la copie de copie de la copie de cop

M. la Juné et a prit de vous aimeslar
que la secriatain demandait une augran
tation de prix la 20 fra par haure, ce q
qui farait 65 fra au lieu de 45 fra : non
trimastre va âchoir la 20 duin et aimai
que vous la varies que la copie de votre
co pte ja n' ai plus rian pour la relar.
Chaque trimastre était de I.IVO fra,
co trimastrea seraient donc maintenant,
ei vous acceptes le chiffre de 65 fra,
de I.680 fra.

- Hus Madame de Nicolay, les Noyers

par Loiré ( Naine et Loire)

for a service de servi

Décret du 16 Juin 1941

out par eux-mêmes, soit par est interdit aux Notaires. personnes interposées, soit di ectement, soit indirectement

5. De placer en leur nom aient reçus, même à la conersonnel des fonds qu'ils au lition d'en servir l'intérêt.

es fonds à charge d'en servir 6 De recevoir ou conserver

édiaire ou qu'ils auraient été à quelque titre ce soit, des prêts qui auhargés de constater par acte

tant donné pour ordre seuchose avec la quit rnant pas' des frais d'actes

Ne 039962

Étude de Me BERNET, Notaire à Châteauroux (Indre).

Regu de Mastons la Marquin de miolay demeurant a gare 34 we Barrano (90)

Foure mille hams

pan chique Un la Caim Regnonale de Credit aque la a l'gda ME Bernet, 142 82 216 pour 5

Châteauroux, le.

(1) Suite au verse s'il y a lieu.

1948 30 décembre	Reports : 11.650,: Adressé à M. le Curé de Pont-Chrétien	8.917
00 4000 11010	remboursement de note d'électricité 3° : :	4
		1.447
	cristain	1 4
31 -	timbre quittance	15
	res correspondance novembre et décembre	E0
1949	1948	50
25 janvier	Adressé à M. le Chancelier de l'Archevê÷ : ché, trimestre de rente janvier, avril,	
	juillet, octobre 1948 : : : : : : : : :	1.500 53
	::	
	TOTAUX II.650, 1: Recettes:================================	
	Balance passive	333

oit par eux-mêmes, soit par Il est interdit aux Notaires № 039180

ition d'en servir l'intérêt. alent reçus, meme à la conersonnel des fonds qu'ils an 5. De placer en leur nom

ersonnes interposées, soit di

extensent, soit indirectement;

litteret. es fonds à charge d'en servie 6. De recevoir on conserver

u cautions, à quelque titre ne ce soit, des prêts qui suublic ou privé. ediaire ou qu'ils auraient eté arges de constater par acte dent ele faits par leur inter-71 De se constituer gurants

Nora - Tout reçu ne con-cruant pas des frais d'actes, ment, ne era qu'une seule co de la partie iliteressee meme chose avec in quittera qu'une seuie

TRES IMPORTANT

Garantie de Dépôt

Étude de Me BERNET, Notaire à Châteauroux (Indre)

demourant à Caris Hue Farmano 80 Reçu de Soadamela Corquise de Micolay

pour provision; chique du la caine Mignonale de Cutil agrisole du 29 worken ho 4959 à l'9 de me Herret Nº 82/204.

Chateauroux, le 1 4 Decembre

(1) Suite au verso s'il y a lieu.

#### GEORGES BERNET

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LICENCIÉ EN DROIT

NOTRIRE

I2 Decembre 1951 19

SUCCESSEUR DE
MES DE FONT-RÉAULX, FARCET.
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

Madame la Marquise

COMPTES CHÊQUES POSTAUX TOULOUSE 154-50

PARIS 1016-34

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli le reçu N° 039180 de la somme de I0.000 frs que vous m'avez fait parvenir .en compte .

Veuillez agréer , Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Clums

Madame de Nicolay 34 Rue Bassano PARIS (8°) GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT

SUCCESSEUR DE

MES DE FONT-RÉAULX, FARCET.
MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTES CHÊQUES POSTAUX : TOULOUSE 154-50 PARIS 1016-34

-1-

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LE 9 Février 1949.19

Ensage de Parent Ensage de Tudu de

Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le relevé de votre compte à l'étude pour l'année 1948 qui présente un déficit de 333 francs.

Je viens de recevoir la facture de Wonsieur ROBIN, d'Argenton-sur-Creuse pour fourniture de cierges et de bougies, elle s'élève à 1.160 frs.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire parvenir une somme en compte ou bien dois-je m'adresser à Monsieur Delacou et pour quelle somme.

Vauillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments très respectueusement dévoués.

Ceus

Madame de NICOLAY Les Noyers - Loiré (Maine et Loire)



### Compte de Madame la Marquise de Nicolay

			Compte débiteur suivant état du 17 Novembre 1951		56 <b>1</b>
1	Décemb.	1951	Reçu de Mme de Nicolay pour provision		201
1-12			chèque de 10.000 frs sur la caisse de cré-		
~	,,	**	dit Agricole	10.000	
7		ii.	Edressé à Monsieur le Curé de Pont-		
			Chrétien paiement de moitié de facture Electricité		
			blanchissage 400 frs et cire d'au		
			tel 550 950		
1	"	11	1,358		1.358
77	11	11	Payé frais de chèque postal		15
1			Payé pour timbre quittance d'envoi à Monsieur le Curé de Pont-Chrétien		
4	Janvierl	952	Remis à Monsieur le Curé de Pont-Chré-		13
=======================================	- 1		tien pour paiement du 4 ème trimestre du sa-		
			cristain 1.170 et timbre quittance 13 frs		1.183
19	Févr.	11	Payé à Monsieur le Curé de Pont-Chrét		
			tien moitié de facture d'electricaté		620
29	Mars	11	Payé pour timbre quittance		7
~ 0	ation is to		Adressé à Monsieur le Curé de Pont- Chrétien l° pour trimestre du sacristain		
			1.170 frs et pour lkg de cierges à souches	*	
			780 frs		1.950
			Frais de chèque postal 20 frs et tim-		1.000
31	Mars	11	bre quittance 13 frs		. 33
OI	ma 1'S		Payé pour affranchissements divers du 15 Octobre 1951 au 15 Mars 1952		
14	Mai	**	Payé pour affranchissements du 15 Mars		175
			1952 au 31 avril 1952		15
16			Adressé à Monsieur le Curé de Pont-		45
			Chrétien moitié de dépense de quittence dié		
			lectricité 1.025 frs et frais chèque postal		1.045
			Payé pour timbre quitéance de verse- ment à Monsieur le Moal		LENG
31	**	***	Viré au compte étude pour frais		13
3	Juin	11	Payé pour affranchissements mois de mai		130 45
10	11	,,			40
19	0 <b>4-2</b> 0		Rembouréé à Monsieur le Guré de Font-		
			Chrétien, note de blanchissage des nappes, soutanes enfants de choeur, 2.100		
			700 2.800		9 000
			Payé pour timbre quittance		2.800
			Totaux	10.000	10.006
					10.000
			Balance passive au 19 Juin		
				1	6
				12000 F	
			and I do	0000	
			the shifte	7 60.	

est un bon boahaire n'éparquant rien pour anielivre la choine.

Il riga quane servich au les choses we nout for toujours bien at fi ruis rowent ablige & intervenir.

hour avous un les maurair temps lu a moment, de la reige du rergles es de le leverjet and un rent glacial. J'espore hien grane amélioration ne produiro bienter me promound le flaisir de notw nisite-

. 2.72 C. S.

water the state of the

Trade of the

Saus eith ofbert for row fried regnoir, madam le marquen, anne mes remerciements renowelis l'expression de wes respectives at serous rentiments

The second of th

the state of the s

The Address of the same of the design of the same

The suggest that we will be shown as a suggestion of

The free is the first of the first that the first in

work from the season was a season to the season to

and the second of the second of the second of the second

Jelain many of the state of the state

### L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

CHATEAUROUX LE 3février 1953

R. C. CHATEAUROUX 2123

Madame la Marquise,

Après avoir donné rendez-vous au R.P. DESBLES je me sendu cet après midi, à Pont-Chrétien.

Mais le R.P.DESBLES n'est pas venu et la personne qui occupe le Presbytère était absente.

De telle sorte que je n'ai pas pu établir l'inventaire que vous m'avez demandé.

Mais j'ai montré au couvreur le travail qu'il y avait à fai: à la toiture de l'Eglise.

Il importe de remplacer la gouttière du côté du chemin ains: qu'un certain nombre d'ardoises, le tout entrainant une dépense de l'ordre de 50.000 francs. C'est une réparation à effectuer d'urgence et je vous serais obligé de m'y autoriser.

Dans le Presbytère il y a encore le mobilier ayant appartenu au défunt Curé et sur la partie cimentée se trouvant entre les jardins et le bâtiment il y a au moins deux tombereaux d'immondices.

J'ai vu M.et Mme LAMORT qui ne m'ont pas donné de trop mauvais renseignements sur la personne à qui j'ecris par ce même courrier çi jointe copie de ma lettre. Dans tous les cas il est incontestable

UCDALIEG ...

qu'aucun prêtre ne peut occuper le Presbytère dans l'étam actuel des chôses.

La table de communion n'a pas été remise en place et se trouvencore sous l'escalier du clocher.

a hard The agreement have been a transfer and the restriction of the second section of

if is nicensily of the stainting of termsters in a supplied

THE BOYON OF THE PROPERTY OF T

Fore or pare, al reput we amp deets Managary or of again

Votre tout dévoué,

### L. DELACOU

67, BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

CHATEAUROUX LE IO Fév. 1953

EXPERT PRÉS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

Madame la Marquise

Je suis surpris de ne pas avoir votre réponse à la lettre que je vous ai adressée à la date du 3 courant, ce qui n'est pas dans vos habitudes.

Dans cette lettre je vous informais de mon voyage à Pont Chrétien et des constatations que j'y avais faites, notamment à la toiture de l'Eglise dont certaines réparations s'impôsest d'urgence. remplacement de la gouttière tout le long de l'Eglise par laquelle des infiltrations d'eau causent des dégradations à l'intérieur de l'Eglise, remplacement d'une faitière enlevée par la tempête, de nombreuses ardoises ainsi que la réparation des noues. TOUT CELA EST TRES URGENT ET dont le montant est évalué à 50.000 Fr

Je vous serais donc bien obligé de me faire connaitre votre réponse à ce sujet.

Votre dien dévoué

houtant de reparations executes and domains de la Penillie et la Tête et Le he lout Christien - Eglise it 47.052 Domain de Le Penielle -83,212 « h Tit \_ 26,881 peristure in Louds in ports er Juiks de deux domains (at cortony!) auni que la 16.764 main of - seen -L 18-2-54 ise D Jack

### HARPEN COUVERTURES

**Exploitant Forestier** 

## GEDRGES

## DUHANNE

LA PÉROUILLE

(Indre)

TELÉPHONE 3 Eglise du Pout Ebretien R. C. Châteauroux Nº 7236 Doit M P. R. du C , Lœuillet, La Châtre 195 Exhaffundage de grande hauten pour remplacer les quitties et déchaffancelage main d'aure intere et pose de 12 m de gouthires sur doubles a 14 ootle h. 2/600 00 Demolision el refection d'ardoises au dessus de 12" a 150 ° 6 m Repréparque d'ardoises sur l'eglise main d'aux te Eles ardoises a 27' 6696.00 Réfection de Vieilles gouttiers et soudure nous en plant compris Loudines 2800 00 et refection de Comertine Deplacement it transport des les terraises Caree Est %



Indem sum the al Maleir Royan arganton girl 1. oreasion you present of me resolution for courses at themis.

Madame la Marquise

Je m'empresse de vous adresser les renseignements que vous me demandez par votre lettre reçue ce jour; en Juin 1952 Travaux à la Tête.....84.908 Los Dejouhand Juillet " à la Feuillée; 26.681 au total: III.789

Je me suis rendu le M ardi I7 courant à Pont-Chrétien pour y dresser l'inventaire que vous m'avez demandé et dont je v vous remets ci-inclus un exemplaire. Vous y remarquerezsûrement des noms d'objets mal écrits, mais il n'y avait personne pour me renseigner. Veuillez m'en excuser.

Jy ai rencontré Mme SIEGER, qui est la femme divorcée d'un dentiste de Buzançais. C'est avec beaucoup de complaisance, je dois le dire, que cette personne m'a donné toutes les explications nécessaires et, contrairment à ce que j'avais constaté lors de mon premier voyage, j'ai trouvé le presbytère dans un état de propreté parfait, les immondices avaient été enlevées et toutes les pièces qui ont éte entèrement remises à neuf par les soins de feu l'Abbé Le MOUAL sont réellement très bien. Malheureusement j'ai découvert une très large trace d'humidité provenant surement de la gouttière (côté Eglise) mais le nécessatere sera fait en même temps que la toiture de l'Eglise.

Cette personne m'a donné l'impression d'avoir eu pour son ancien patron beaucoup de dévouement mêlé d'un peu d'affectio car l'Abbé Le Moual s'occupait beaucoup de ses enfants qui n'habitent pas avec leur mère? Mon impression (et je ne crois pas me tromper) c'est qu'ils ont manqué de discrétion et que dans ces petiss pays il ne faut pas grand chôse pour raconter beaucoup de bêtises

A mon avis c'est la raison pour laquelle les gens ne communient pas ou vont communier ailleurs, car voulant faire remettre en place par M.DEJOUHANNET la table de communion qui se trouve en ce moment sous l'escalier de la sacristie Mme SIEGER s'y est opposée discrètement sous prétexte que les gens ne venaie pas à la communion et que d'ailleurs le R.P. DESBLES était bien de cet avis. Je lui ai répondu que je ne croyais pas que c'était le vôtre et et que je vous demanderai des instructions à ce sujet car je suis convaincu que vous considèrerez que la place de cette table est dans l'Eglise plutôt que des un coin de la sacristie J'attends donc votre désision pour agir.

Je n'ai pas manqué de faire remarquer à Mme siéger l'intérèt qu'ælle aurait à quitter volontairement le presbytère plutôt que d'attendre une explusion possigle; elle m'a bien assure qu'elle recherchait beaucoup mais que, outre la rareté des logements, le peu qui existe est réservé aux grôs payeurs, c'est à dire les Américains

Juan

```
INVENTAIRE des objets se trouvant tant au presbytère
qu'à l'Eglide de Pont Chrétien leMardi I7 Février 1953
          Dressé par M.DELACOU Expert à Châteauroux assisté de
M.DEJOUANNET, entrepreneur de travaux publics à la Pérouille en
présence de Madame REIGNOUX, femme du Sacristain et de Mm SIEGER
5 chapeaux velours dont trois noirs
un prie DIEU
UN COFFRE CHENE
une échelle double
neuf chandeliers dont sept avec souche
deux prie-Dieu velours
quatre phements complets dont un violet et deux rouges trois ornements complets noirs
huit ornements complets dont quatre noirs et quatre blancs.
sept aubes blanches avec dentelles
sept grandes nappes d'autel
un voile satin blanc
deux écharpes
six petites nappes d'autel
quatre sarplis
 un ornement doré complet
  sept robes blanches e fant de coeur
  une petite armoire
  une table ronde, un buffet bâs
  le meuble contenant les ornements
  un ancien prie Dieu
   six vieilles chaines
  un fauteuil bois
  unporte bougie
  un ensençoir
   une commode à quatre tiroirs
   un buffet deux corps et un buffet quatre corps en chêne
   un cracifis métal argenté et deux lanternes
    deux statues "LaVierge"
    deux porte-Croix et une main courante de I6mêtres environ
        placard penderie
    un grôs poEle
     cent cinquante chaises dessas paille
     cent quarante prie-Dieu
     quatorze tableaux chemin de Croix
     une statue St Vincent
                St Joseph
                Ste Jeanne d'Arc
                Vierge et l'Enfant
                 St Martin
         **
                marbre Comtesse de POIX
         11
                 Ste Anne et STE Thérèse
                 Sacré Coeur
         **
                 N.D. de Lourdes
                 St Antoine de Padoue
                 St François d'Assise
     une pendule oeil de beuf
     six porte bougies, un armonium
     une table de communion décellée
     une table de communion en bois, mobile
     dux bancs avec ageneuilloirs
```

deux norte-bougies cintres

six porte bougies électrifiés deux candélabres électrifiés deux porte candélabres électrifiés un crucifis métal doré six tabourets enfant de coeur Dans la salle du catéchisme un porte cierge huit bancs bois une bibliothèque une table sur tréteaux sept bancs à dossier un petit poELe fonte deux chenêts une statue St Joseph et une autre Ste Vierge un christ, un tableau noir 

un brancard
un confessionnal
cinq tentures
deux draps,un blanc et un noir
six bouquets jaunes artificiels
vingt deux vases et une jardinière
un panneau en bois peint pour le fond de crèche
une chrèche complette et divers sujets
un bénitier bronze sujet St Michel Archange

Tous les objets désignés ci-dessus se trouvent dans l'Eglise ou la Sacristie de Pont Chrétien.

Le presbytère ne contient qu'une pendule Comtoise se trousnt sur le palier du premier étage. L'auryles su neolité apparlies à l'abbite most

TÉLÉPHONE 3-16 Ch. Post. : LIMOGES 424-30

67. BOULEVARD GEORGE-SAND
CHATEAUROUX

CHATEAUROUX LE 4 Mai 1953

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

R. C. CHATEAUROUX 2123

Madame la Marquise,

Il y a quelques temps j'avais écrit à Mme SIEGER, bonne of feu le Curé Le MOAL LA Lettre dont ci-jointe copie.

Ci jointe également la réponse que j'ai reçue.

D'autre part je viens de recevoir la visite de M. LAMORT, du Pont, venu me donner l'assurance qu'en cas de besoin immédiat, il se chargerait d'enlever du presbytère les objets mobiliers de Mme SIEGER qu'il mettrait provisoirement dans un garage libre qu'il possède à Chabenet.

De plus M.LAMORT m'a prié de vous faire part de sa réélection comme Maire de Pont-Chrétien.

Rieh de nouveau dans les domaines où les récoltes ont belle apparence.

Je vous espère, Madame la Marquise, ainsi que votre famille, en excellente santé.

Votre respectueusement dévoué.



- were diberesent

67, BOULEVARD GEORGE-SAND CHATEAUROUX

EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

. C. CHATEAUROUX 2123

CHATEAUROUX, LE 1' 9- 53

madaun le marquise.

Je vieur d'avoir la visite de holament, du l'out christien, veun me dire qu'il avait remede l'archerèche une cory de tilephone lui demandant l'archerèche une cory de tilephone lui demandant l'archerèche une cory de tilephone lui demandant l'archerèche itait libre, sans donts pour Je euro jor une curé.

In harmost of the outgo invened between the ob tower me logeneed for lette fection the la agant house we are lout it est alle preservice cetto fectione d'avoir à gaiter le fullytire, hour elle less a réporte qu'elle su vandant far fartis

Jamen conditions of I accord were therwork fi vires de héléphone à l'Accisso d'argenton à quitter le line dans un délai de 15 jours. Le nicemain sura done fait her human sitabliable que se fenere seule our sur laterirent auri fenere seule our grand il scagit d'un s Il est, en effet, absolument untobrabt qu'une femme seid surje un territeit de sein freiimportant merkent quart il seaget d'un freitylin entravant ainsi l'exercise du certhe dans
experie du perit payssai brimpenion qu'elle me resistera fon
sai brimpenion qui elle me resistera fon
sai la sommation qui ra lui eta facteson sommation qui ra lui eta facteson serperturement desone
son service de service desone
son service de service de service
son service de service de

### LES NOYERS

MAINE & LOIRE

Lundi 3 8 53

ther Donsieur. Dereit de 405 Pellrer die 27 et die Ier. Il est insensé que la dame du prestateir réfine de partir, alors gile 172 Lamors Pui agait house un antie loge. ment et de your appronne plei. nement a ayour fait appel a P. Huisriez & Proponton : Effe Shatiliait egicelmment fort tien a être logie sans parjer de loger! Fentil à votre avis que

de fin ecrise pour fin exposer mir façon de penser ?? de voils remercie à avoir cherche Sa realization offrait Trop de difficulter et de frais! de Your redir, their ponsieur flarmance de mon loujours Bien ficele Souvenir Mis AR KHOFAM

#### **EXPERTISES** RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES DE PROPRIÉTÉS

### L. DELACOU

67. BOULEVARD GEORGE-SAND CHATEAUROUX

Madame la Marquise

72.91.8.53

TELEPHONE 3-16 CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30

R. C. CHATEAUROUX 2123

Je vous adresse une lettre que je reçois de M.LAMORT et copie de la réponse que je fais à cette lettre.

Depuis le mois de février Mme SIEGER avait tout le temps nécessaire pour réaliser son opération immobilière et puisqu'on met à sa disposition un logement, elle n'a qu'à laisser le presbytère dont elle a assez longtemps usé et abusé.

Votre tout dévoué,

#### EXPERTISES RURALES ET FORESTIÈRES

VENTES ET GÉRANCES DE PROPRIÉTÉS

### DELACOU

Madame la Marquise,

67. BOULEVARD GEORGE-SAND CHATEAUROUX

TÉLÉPHONE 3-16

CH. POSTAUX : LIMOGES 424-30 R. C. CHATEAUROUX 2123

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je me suis

rendu au Pont Chrétien le Mercredi 19 courant et que Mme SIEGER y occupait encore une mansarde au Presbytère. Cette dame m'a déclaré qu'elle avait donné tout pouvoirs

à Me BODIN Notaire à argenton pour lui acheter une petite maison de trois pièces libres dans cette localité mais q'en raison de la grève des PTT , la reponse de la proprie taire qui habite Paris se faisait attendre. Lui ayant fai

observer que nous ne pouvions tenir compte de cette situation et m'être entretenu avec M. LAMORT J'ai fait signer par Mme SIEGER UN PAPIER PAR LEQUEL ELLE s'engage formellement à laisser libre les locaux du Presbytère au

plas tard le 25 Octobre prochain car je sais que le Tribunal lui accorderait au moins un mois de délais avec possibilité de renouveller ce délai. Tous comptes faits

la solution la moins mauvaise et la moins couteuse: Par ailleurs Presbytère et Eglise sont dans un état parfait de propreté?

Votre respectueusement dévoué

j'ai cru que comme moi vous reconnaîtrez que j'ai adopté

Le 17-10-53

Madain la marquise.

Je nous remencie de notre continue le makin. Je crain vous avoir donne du souci withe mon gri si cela était je le regretterair beaucoup.

Profitant d'une occasion paris alli, hiv o lout chrétien ou j'ai cou tati, avec plaises, que d'ouvjante du prindy tire, était partie acessi, en Compagnie de W Lamort, maire, je suis alie en reconnaîte l'étata il esta proper. aus j'ai courcille à h- Lamort d'y faire neur un prêtre avant l'hirer de fairi, à airer et changer le, pien- lu Lamort m'a promis d'écrer anjourthie à farcherèque à ce sujet. nous anour également risité l'Eglin qui, ell aun est tri propre toutefois W Laurost m'a demandé de faire remettre en place la fabl de communion. Je lui air fait remarquer que a serait chou foute si ha sièger me m'arait pour dellari que c'était chore invite, les gres du l'out ne communique Jamai. Ma Lamort a repondu que cela n'etait front rear.

si done vous n'y voye fou d'incourerient pi la perai remettu en place à prostain ours con par le Déjouhament de la Perouvele qui a paix en les sens, le réparation à l'église. Ou resour je me mis arribé dans le

dornaine, où tout se fam normalment it The tot bun. Tay Robinsk gin m'a dunandi la réparation de sa vorupe - fi lui ai répordu de un faire fair un deris - l'ai fait mette far Perrioh a la feintum sur le ports et fenities de latineup & habitation et une boun couche de cres yl me every d'erefloitation, ce qui ne leve fero for de mal pour fant l'hirer-A le tet j'ai vu le pere leignon que sient toujoure mon un jen fosique may ain a acheti et reur un nowell voitur margir l'engest 203. en consisuette a accume plainte- la place qui a tombé ces jours derniers fermet d'envenuences con arout la flui la richeren s'y offosait-Je nou prie, leadance la harquire. de crois à mes mufureut tes micarement devery

the second of the second probability of government probability and the second second of the second s

i popular i primari i mangan katan in mining i mining mangan 1996.

of the frequence of the contract of the contract of the property and contract of the figure of

Philosophy to the series are the series of t

I health it seems the framework to retain the till interest in

plate of the second sec

had been some of a copy of the state of the second will be the

the live made of the second was in the second with the

The he defendance in the liver to gar a field

se the heavy the ligarenteers of Great . . . .

I I I had been been a been to be a partie of the in-

a hush part of some such is the fact of the support of the

GEORGES BERNET

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LICENCIÉ EN DROIT

NOTAIRE .

LE I7 Decembre 1953

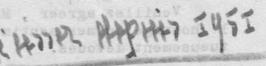
SUCCESSEUR DE

M<sup>®</sup> DE FONT-RÉAULX, FARCET,

MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX PARIS - 1016.34



Madame la Marquise

A la date du 25 Janvier I949 j' ai adresse à l'Archevêche à Bourges la rente pour M. le Cure de Pont Chretien soit = I.500 frs pour l'annee I948. - Depuis la date ci-dessus enoncee je n'ai plus rien envoye à Bourges, sans doute bien parce que vous m'aviez donné des instruc - tions à ce sujet.

Aujourd' hui je reçois une lettre de M. le Chancelier de l'Archevêche dans laquelle il me dit que bien que n'ayant rien reçu de vous, il a continue à payer cette rehte à M. le Cure de Pont -Chretien, c'est a dire, pour les annees 1949, 1950, et - 1951; il a cessé à partir de 1952. Néanmoins, M.le Chancelier demande si cette rente est definitivement éteinte ou si c'est un oubli; il serait desireux d'en être informe.

J' ai l' honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir si je dois adresser cette rente depuis I949 jusqu' à fin
I953, soit 5 années surle chiffre de
I.500 frs par an ou sur quel autre chiffre ? . Je vous indique que je n' ai plus
a votre compte que la somme de 4.752 frs et
sous quelques jours il y aura le trimestre
du Sacristain et du blanchissage de linge
d' Eglise à règler ?.

forers , par Loire (N: ut Laire)

Je vous demanderai de vouboir bien me faire connaître votre reponse .

Veuillez agreer , Madame la Marquise, 1' hommage de mes sentiments tres respec tueusement devoues.

in 'c Piel Teavant ES ub ere evêcas a Bourges la rente le Core de Pont Chresten solt = afaque - . Stel venns 'I moog sil oog. I

rien sprays a Pourges , sans doubs appre e burifant seb some dome 's soot sue to Automat has it regain and letter de

H. Is Chancellar as 1' Archovides dans leneil luster and dete and alt me it alles regu de vous , il a continue a payer catte rebre A M. Is Sure de Pont -Chretten, p'eut a dire . pour les ermess 1949, 1930, et -

suic is 'm et wesses spanes sis at pius

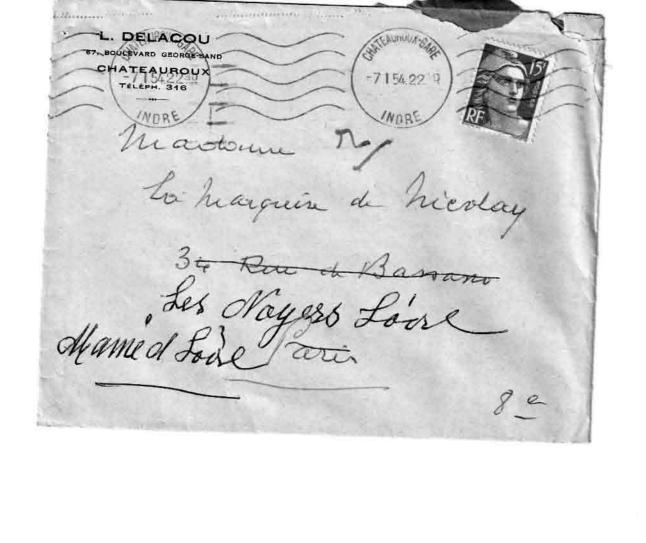
-need -. acel ob utrung a sesso a fi : Icel woine, N.le Gnamesiser demands of M. catte to in no equiese sammevisingham see equer erra no la suerisea steres if ; ilduo nu sue

J' of 1' noment de vois prief de cou-

loir bion of te sever enter on deid ried utl w 'upent elect studel somer sorse, res ph eviling sinus seemes ; stos , ccel -Timo essue leop tue po de dec art coc. I

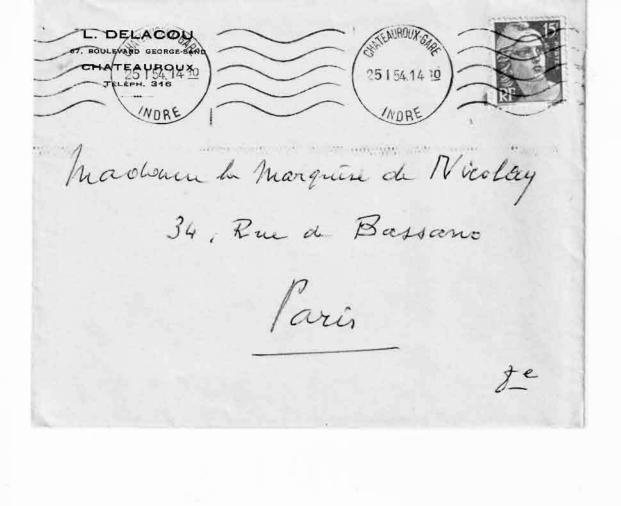
pule is 'd al amp opprent show at . o said Jo and Ser. a or smare at our elect array B expossing of some a fi study needland some

> Madame la Marquise de NICOLAY, les Noyers ,par Loire (M. et Loire)



## maxame to harquin

de revois note lette de 6 at et voies en remercie- I espire me pas vous anou courser trop de déplacement et l'enni avec l'offaire fouleur. Araus her j'ai en la visit de Séguin qui m'a parle de son intention de tolleite une reduction du pres de location de case, à course de la disparition de lapiers. Il compte formulo La demande à l'oursion d'em visite que vous lui any pourise lors d'un panage dem la région. Je lui ai conselle de re montrer his prudent lans sa demande car doin l'enformer eren réduction, le fait d'enn suppression des lopius anne toules les courségeences qu'ele enhance, intermités any fermiers the - Lorant fluitos de natura à entracien reca augmentation de la chase - le téguir m a reporte cici : the fin inciscionant for of force un demand to discret. D'author le Jéguin soit tes hier que j'ai gurlgu un som la main, tout d'inquei à prende la chiere à un frie au mous & privalent, mais 2 auto back Liquin



## matanu la harquire.

Je recois rote honorie de E3 courant Je suis obsolument convairen que l'égain ne vous réclamera men pour la chême et c'est a qu'il a de misur à faire s'il veret conserver le drott de chame qui rerait repris en un in land

Je n'ai pas un de lette de Morrano de Charman doras tores les cas je vous remercie brancoup de vote su terrentin en non fasseur.

En a qui soucerne le chaispage de l'Eglise che vout à me demand ni l'acre n'est par le tout i me la fit surfont pour une eighte au sujet et laquelle la gern vous depent proidement "an pont les gens ne communient pors " Je vous voulez him me permette de vous donner mon avei en la cir constant ji vous coursellerai de me tenni ancer compte de cett lette hais a que et consiendent de fain c'est de pain remette en pluer le toble sainte que compléterait le interieur de l'Eflère lorsque j'ui fais fain les reparassions j'en avair part à béjoudannet que étaile tour divide à fain le rime pour rien du moin pour fue de chore mais avant j'ai voule commaite ver tentiment de chore mais avant j'ai voule commaite ver tentiment au a just, vous marez alors riponde que

nous verriou à als grans vous vienous dons nuturizion et comme vous n'éls par venue le Table est repouverée sour l'es calie de la l'acres sei mercredi dermer fram alli à le Venille it en sortant de la cuer me au je venanide bararder are his ha Robinsh jai demandi a a denier of a - + il de rijaration à fair chy vous? it it many onon how for ne mis rien a faire? Je su comais quire de domainer où les fermiers tienum er langage - Crest que f'ai l'ocil, eux fi me roudrais jar gu un jour, rous, madame, ou ces demoiselle, puissent avoir des surprises dons à l'époque aisnelle il n'y aurait par moyen de vente à bout - c'est jour quoi que en soit la lete on to territie tous ust parfaitement en ordre. Venilly survey, masken to marquin to nowell an warme de mes sentiments le fly respectuery et les flu dirouts -Felawy

the second secon

and and the second second and the second second

and the first states and analysis of the Francisco of the first of the

سائيس ۽ دريان سان سان ۾ عالم انسا<del>ن سان سان ۽ 'اُرائ عقب</del> ۽ مدين دينا جا دسان ۾ محسن هي واقعي

المنازي والمنافع والأفاق المنافع المستناء المناطأ أأنا مسيور مستعملا والمالي

و المادي و المنظم المنظ

mande gartin di kolombia and spenta and a provinció a provinció a companya de la companya de la companya de la

and the second of the second o

#### GEORGES BERNET

LICENCIÉ EN DROIT NOTAIRE

SUCCESSEUR DE

MES DE FONT-RÉAULX, FARCET, MARS ET BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

Madame la Marquise .

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :

PARIS 1016-34

75

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli des mémoires de travaux qui m'ont été adressés par M; l'Abbé Gautier, Curé de Pont Chrétien

CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

ecembre 1954

Sur ce dernier mémoire, en ce qui concerne l'installation de la cuisinière, M. le Curé demande si vous voulez bien y participer ou s'il faut qu'il prenne cette installation toute à sa charge ?.

M. le Curé a réglé également I.400 frs pour le lavage du linge, et également la facture d'électricité 615 frs.

Je vous demanderai de vouloir bien me retourner ces mémoires et me faire connaître votre réponse .- J' ai actuellement au crédit de votre compte , la somme de I5. I30 frs .

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes très respectueux et dévouss sentiments, ainsi que unes meilleurs vous-Le nouvel au pour vous-une et pour tous les votres.

> 2. 12 94 IQ 5H HA HOLOOOF

Cours

Nadame de Nicolay , Les Noyers par Loiré , ( Maine et Loire )

GEORGES BERNET CHATEAUROUX, 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE

LICENCIÉ EN DROIT NOTAIRE

LE I4 Avril I955 19

SUCCESSEUR DE M" DE FONT-RÉAULX, FARCET. MARS & BERTRAND

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX PARIS - 1016.34

Madame la Marquise

->\*--

Je viens de m' apercevoir que je n'ai pas répondu à votre lettre du mois de Mars dernier .je m' empressed donc de le faire .-

J' ai l' honneur de vous adresser sous ce pli le reçu du chèque de la somme de 40.000 frs que vous m' avez adressé le 29 décembre 1954 . - J' ai donc fait parvenir aussitôt le 30 décembre à M.le Curé de Pont Chrétien le montant des factures de M.M. Feignon et Scholl ; elles n' ont pu être payées qu' en Janvier 1955 . En conséquence elles ne pourront être déduites que l'année prochaine des revenus de l' année 1955 .

J' adresse ces factures aux deux intéressés en leur demandant de les acquitter evec des timbres , je vous les ferai ensuite parvenir

Veuillez agréer , Mademe la Marquise, l' hommage de mes très respectueux et dé voués sentiments .

Madame de Nicolay Villa St Honoré d'Eylau 76 Avenue Victor-Hugo PARIS (I6°)

NOTA. - Tout race he con-cernant has des froits d'acte d'ant found sons urdre sentement se fern ut turs mode at matine chose auec le utilitance de la partic mitressete. Décret du 19 Décembre 1945 7. Date musikue ona, il junkque lib dia qui suratent d dermichaire, ou u Garantie de Dépôt TRES IMPORTANT (Voir au dos) RECU de Marquise de la demeurant à Laire (maire et laire) pour reglement de failures à Pout Chrélien destiné à Quarante mille franco -Nº 043022 Par chèque nº Elloch Fun la Caine Mirement postal du C. C. 19 Etude de Me BERNET Georges, Notaire à Châteauron (Indre) Le présent reçu délivré en exécution du décret ci-contre

J'AI L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QUE PAR ARRÊTÉ

DE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA

JUSTICE, EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1956, J'AI ÉTÉ NOMMÉ

NOTAIRE A CHATEAUROUX (INDRE) EN REMPLACEMENT DE

M\* BERNET, MON BEAU-PÈRE, DEMISSIONNAIRE EN MA

FAVEUR, ET QUE J'AI PRÊTÉ SERMENT EN CETTE QUALITÉ

A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE CHATEAUROUX. DE CE JOUR.

JACQUES HOUELLEU
DOCTEUR EN DROIT
ANCIEN CLERC
DE ME JEAN CONSTANTIN
NOTAIRE A PARIS.

OHATEAUROUX, LE 11 DÉCEMBRE 1956. 18, RUE THABAUD-BOISLAREINE. DOCTEUR EN DROIT NOTAIRE

I2 Mai

59

SUCCESSEUR DE
ME BERNET, SON BEAU-PÈRE
ET MES DE FONT-RÉAULX & FARCET

TÉLÉPHONE ; 0-77

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :

Monsie ur,

M

J'ai bien reçu votre lettre du 4 Mai 1959. Par suite des frais de correspondance, le compte de Madame la Marquise de NICOLAY s'élève non plus à 8.7II francs mais à 8.600 francs.

pour me permettre de verser la somme de 20.209 francs à Monsieur l'Abbé GIRAULT, pour entretien de l'église et du presbytère, il conviendrait que je reçoive la somme de 11.609 francs, dont vous pourrez me créditer par un moyen à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes très distingués et dévoués sentiments.

July 18 mar 15 mg

Tulley

Monsieur le Baron DESAZARS de MONTGAILHARD 8. Rue de Bagatelle NEUILLY - SeineDOCTEUR EN DROIT NOTAIRE

LE 3 JANVIER

9 62

SUCCESSEUR DE

ME BERNET, SON BEAU-PÈRE ET MES DE FONT-RÉAULX & FARCET

TÉLÉPHONE : 0-77

COMPTE CHÊQUES POSTAUX :

here 28/162

Me

Georges BERNET

FL/GB Notaire Honoraire - Licencié en Droit Suppléant de Me J. HOUELLEU pour la durée de sa convalescence Madame la Marquise,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus de la part de Monsieur l'Abbé GIRAULT, curé de Pont Chrétien:

—I° Une lettre du I8 Décembre dernier dans laquelle il expose les conditions d'urgence dans lesquelles il a dû
faire faire des réparations à l'Eglise de Pont Chrétien, et vous demande si vous voulez bien acquitter cette dépense que sa paroisse n'est pas en état de supporter.

-2° Et les devis de ces reparations, l'un du 7 Février I96I s'élevant à 50I,2INF...... 50I,2I NF et le second, du I6 Juin I96I s'éle-

vant à .....

408,90 NF

## Ensemble

910,II NF

Le 2I Octobre dernier, Me HOUELIEU a été victime d'un accident à Châteauroux, dans les circonstances suivantes: il était allé voir, le soir vers I8 Heures une maison, accompagné d'un agent immobilier, et avait arrêté sa voiture le long du trottoir à droite; il s'apprêtait à remonter dans sa voiture et l'agent immobilier était debout sur le trottoir, lorsque survint par derrière à toute vitesse une auto américaine, qui monta sur le trottoir, faucha l'agent immobilier qui fut tué sur le coup, arracha de sa voiture Me HOUELLEU qui eut la jambe droite fracturée à 4 endroits, et alla s'arrêter dans un jardin. Arrêté le Sergent Américain qui conduisait cette voiture fut reconnu en état d'ivresse. Depuis, Me Houelleu est immobilisé chez lui avec la jambe droite dans le plâtre: il commence seulement à circuler chez lui avec des béquilles. le Tribunal de Châteauroux m'a nommé suppléant pour gérer l'Etude.

Veuillez agréer, Madame la Marquise, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués, et mes meilleus tous le houvel

an now hous it from both famille.

G. BERNET

cem

Madame La Marquise de NICOLAY Les noyers Commune de Loiré (Maine-et-Loire) PAROISSE PONT-CHRÉTIEN

ABBE GIRAULT

Le 18 Décembre 1961

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 Décembre, au sujet des réparations à l'Eglise de Pont. Chrétien.

Foici les faits: au début de février 1961, je me suis aperçu de dégâts causes far la fluie aux murs de la salle située au dessus de la sacristie. J'ai fait examiner la soiture de l'Eglise for Mon. vieur Feignon, couvreur à saint Gaultier, qui s'est sou jours occupé des réparations. Il a constatée qu'une noue en jine

INDRE

était complètement abinée, et devait être remplacée de toute urgence. bette urgence ne m'a pas permis d'envoyer le devis, en date du 8 février, pour autorisation d'effectuer les travaux.

Au moment des travair, Mon. sieur Frignon a découvert une 2º noue en très maurais état, et qui risquait immédiatement d'occasion. ner de houseaux dégâts - Je lui ai demandé d'effectuer cette 2º réparation tanolis qu'il était sur place; d'où deuxième devis du 16 fébrier.

J'estime, en agissant ainsi, avoir fait l'indispensable jour la bonne conservation de l'Eglise de Pont bhrêtien.

Le coût de ces réparations s'est élevé exactement à la somme

## PAROISSE PONT-CHRÉTIEN

(INDRE)

fisce sur les devis, 501,21 NF et 408,90 NF, soit au total à 910,11 Nouveaux francs.

Et je demande à Maders
de Micslay si elle veut bien
acquitter cette dépense, que la
paroisse de Pont. Chrétien n'est
pas en état de supporter, étant
donné les autres dépenses d'entre
tien (peintire urgente des ports
de l'église, extérieurement, et
des grilles du presbytère, par
exemple).

Je peuse vous avoir inoligié lout ce qui est nécessaire.

frompt rétablissement pour Meitre fourleur, je vous prie d'agréer, Monsieur, en maine toues que mes remerciements, l'expassion de mes sentiments respectueur, R. Guarelle

Gouvertures - Zinguerie Alexandre FEIGNUN L' fauthin 16 Février 1961 8. Rue de L'image SAINT-GAULTIER (Indie) B.M. Le Blane # 896 Devil form referetion dince I'm nouse cotily ourst du cheen fe fongues etent entietement fourie out such gume panne Sout details Surface de nocce à remplaceren gine No 14 1. fox 4. 80 avec toutes fregres agraffice. et sonderte. 12. 720 2. CPO 4.00 x 8/20 et 9.00 de cherrops 9.136 four luport Hanches fonque de fond et cotés. p. 220 Voliges de 0.10 m p. 80 900 Déconverture et reconsentule 4.000 2.490 Solins recess for 1 bonde oh Solins 0.50 200 actoiles en rechardre hur tout f. 640 les to be estima of Reclosed fortage zinc Main downe jour les dites recherches et mettoyage des gontins 6. 400 400 89.496 laser 2.45 %

40.890

# 

L' fautties f-2-1961

Siri four Referetions Exlike de Lout Chritier fastie tet entre clockez et le cour Sondie flusient fois et stort en esu calle en maints endroite le forques Souterie he dite nous Surface 8.00 de louqueur leur 1.60 de lange Tommitum oh fine No 14 area toules fores ce dreffi et fondis Soit 12.000 i 2.000 ff. 920 Pommiture et john voliges 4.200 Diconverture et reconvertur anviles 6.400 P. 00 × & = 10.00 outiles a formir jant rempleer 1.260 he calle ettime fo

Leser 2.75 %.

( carcier Troves) \_\_\_ \$0.121

Cardents le 2 février 1965 ARDENTES (INDRE) Mousieur, au 30 janvier , j'- ai l'houseur de vous avresser les deux polices conservant les risques que vous desires recvaluer. Veuilles agrier, Mousieur, l'astression de dues sentements

Ce probyler n'appartient hos à BOURGES, LE 17 / 2 custivite 124.

4. AVENUE DU 95F DE LIGNE B. P. 63. l'associotion trocsame. Ellest la propriété de la famille THE CHATEAUROUX GARREN de Nicolai qui le met graciensement Cree Maitre à la disposition du prêtre desservant et rend le charge de impôts. Le Cure du Pecherian nous ource aurieg-vou la bouti d' que le justifie de Pontabrétien Ecamine cette question aou to jamille qu'il utilise pour faire le crotochion profiretaire, et remon faire part de et nour loger le sacritori, est es Leur intention? mandan état. Le fambroit engager 10 000,00 + pour réposer la toiment Venillez argrees, che haitre, l'agrication de toute me recongaixance la faroise n'à pres de remouses.

DE BOURGES

> Madame de NIC**BLAY** Les Noyers, 49840 LOIRE

Madame,

M'occupant, dans le diocèse de Bourges, des problèmes du clergé mais aussi des questions temporelles je me permets de vous consulter au sujet de l'Eglise et du presbytère de PONT CHRETIEN, près d'ARGENTON SUR CREUSE.

Ces deux immeubles vous appartiennent ou ap-

partiennent à votre famille .

Nous n'avons aucun document, absolument aucun, qui précise la façon dont, en fait, ils sont à la disposition de la paroisse. Y a t il un contrat ? ou un protocole

d'usage. Par exemple , une question qui me préoccupe est celle des assurances : nous avons bien une assurance collective qui couvrirait l'incendie provoquée de notre fait. Mais , serions nous , par l'éventuel contrat , tenu de nous assurer aus si pour le propriétaire ?

Ne voyez, Madame, aucune arrière pensée, je ne sais laquelle d'ailleurs, derrière ces préoccupations. Mais les renseignements que vous pourriez me donner \*\* clarifieraient pour le diocèse une situation que nous ne connaissons pas.

En vous demandant de pardonner ce dérangement , veuillez agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments respectueux,

Chanoine Guy DELORME

fung forme

Monsieur le Chanoine Guy DELORME Archevêché de Bourges B.P. 95 18002 BOURGES CEDEX

20 Decembre 1977.

Monsieur le Chanoine.

Je réponds à la lettre que vous avez bien voulu adresser à ma belle-mère, Madame de Nicolay, le 30 Novembre dernier.

L'église et le presbytère de Pont-Chrétien appartenaient en effet à mon beau-père, Raymond de Nicolay, tué à l'ennemi le 13 Mai 1940. Les bâtiments lui avaient été laissés en héritage par Madame de Boisé de Courcenay.

Ma belle-mère s'en est occupée jusqu'il y a quelques années, puis m'en a laissé le soin, qui consiste à régler les impôts locaux et des primes d'assurance, d'ailleurs modestes, auprès de la SAMDA et de la Mutuelle de l'Indre à Châteauroux.

Je n'ai d'autres documents que les deux polices datant, la première (Mutuelle de l'Indre n° 5.7941) du 29 Juin 1946, la seconde (SAMDA n° 31.100.237) du ler Juillet 1953.

Le notaire de la famille à Châteauroux était Me. Jacques Houelleu, 18 Rue Thabaud-Boislareine. Voulez-vous lui demander les contrats éventuellement conclus avec l'association diocésaine ou l'archevêché? Ou préfèrez-vous que je le fasse?

Je croyais savoir que l'église n'avait plus de desservant depuis longtemps et que le presbytère était inoccupé. Et je me proposais de m'adresser prochainement à l'archevêché de Bourges pour examiner l'avenir de ces bâtiments. La situation actuelle ne pourra en effet durer bien longtemps. Après la mort de ma belle-mère, ses deux filles les possèderont en indivision. A la génération qui nous suit, il y a déjà 5 enfants. Je crains que ce que je fais depuis 20 ans sans trop de peire, personne ne puisse ensuite le poursuivre.

Votre lettre vient donc fort opportunément et je serai heureux de continuer avec vous, Monsieur le Chanoine, l'examen de cette question.

Veuillez croire, je vous prie, à l'expression de mes sentiments respectueux.

· DE BOURGES

> Monsieur J.DESAZARS de MONTGAILHARD 11,bis, Boulevard Delessert 75016 PARIS

> > Monsieur,

Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu répondre à la lettre que j'avais adressée à Madame de Nicolay, votre belle mère.

Il est évident que je vous avais écrit en plein accord avec mon Archevêque, Monseigneur VIGNAN-COUR.

Je lui ai communiqué votre réponse délicate.

Il me charge de vous proposer ceci.

Il serait heureux de vous recevoir à sa table, si vous avez l'occasion de venir en BERRY. Ainsi il serait sans doute plus facile, que par échanges de correspondance, de voir quelle solution pourrait être envisagée pour vous éviter des charges et régler le problème de ces immeubles.

Ma famille, berrichonne, et qui possède encore des propriétés dans la région de LEVROUX et de VATAN a beaucoup connu, autrefois, Mademoiselle de BOISE: je suis allé moi même, étant jeune, pluséeurs fois à Ferrière près de VINEUIL.

Si la chose était possible, voulez vous envisager depassage à BOURGES: il est bien entendu qu'il me serait assez facile , muni des directives de Monseigneur VIGNNCOUR , de vous rencontrer à PARIS.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux; permettez moi en cet avant veil de NOELE de vous présenter mes voeux fervents pour vous même et votre foyer,

Chanoise Guy DELORME

DE BOURGES

B. P. 95 18002 GOURCIS - CEDEX Monsieur J.DESAZARS de MONTGAILHARD

11 bis, Boulevard Delessemet,75016 PARIS

Monsieur.

Fin décembre 77, déjà, nous avions correspondu au sujet des problèmes posés par l'Eglise et le Presbytère de LE PONT CHRETIEN, propriétés de votre belle mère Madame de NICOLAY.

De la part de Monseigneur VIGNAN-COUR, notre Archevêque, je m'étais permis de vous proposer un rendez vous, soit à BOURGES, si vous veniez en BERRY(et Monseigasur VIGNANCOUR aurait été heureux de vous recevoir à sa table), soit à PARIS où je me rends assez fréquemment.

J'aimerais vous entretenir de nouveaux problèmes concernant ces immeubles. Comme la saison n'est pas très propice, sans doute, pour que vous envisagiez actuellement un séjour en BERRY, je vous propose de me fixer, si vous le voulez bien, un redez vous à PARIS.

Il vous suffirait de me fixer 2 ou 3 jours (et heures) poddibles: et je m'arrangerai pour me rendre près de vous.

Je vous communiquerais ce que je sais de la situation actuelle , l'avis du prêtre desservant, Monsieur l'abbé Raoul GIRAULT, résident à LE PECHEREAU et les suggestions de Monseigneur VIGNANCOUR.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux,

Chanoine Guy DELORME

(my dame

## ARCHEVÊCHÉ

DE

BOURGES

Bourges, Le 20 mars 1980

A Monsieur DESAZARS de MONTGAILHARD Menne du 95° de ligne Boulevard
75016 PARIS
TIL 16 | ht- 2h 12 17 llbis, Boulevard Delessert

Monsieur.

Au moment où j'allais prendre rendez vous , par l'intermédiaire de Mademoiselle GUEGUIN, un incident de santé me rend la merche très difficile .J'attendais un mieux sensible et j'espérais, quand vous m'avez téléphoné l'autre jour, pourvoir fixer rendez vous très prochainement. C'est bien envoiture que je circule, et sans diff ficulté: mais momentanément je ne m'éloigne pas trop wax de BOURGES par crainte d'une rarissime mais éventuelle panne qui me mettrait dans l'embaras.

Pour ne pas retarder les affaires, je vous écris ce qu'il aurait été ,plus correst d'abord, et plus aisé , ensuite, de vous exprimer de vive voix.

Je compte sur votre bienveillance pour ne pas vous formaliser de nos élécubrations concernant 1'avenir du presbytère et de l'Eglise de PONT - CHRETIEN, propriétés de Madama de NICOBAY.

Je procède pour plus de charté (si possible), par numérotations.

- Jans l'état actuel, le culte est assuré chaque dimanche et jour de fête en l'Eglise de P?Chr. es catéchismes sont dispensés dans l'une des grandes salles iincorporées à l'Eglise et distinctes du presbytère, lui même accolé à l'Eglise.
- 2)L'Eglise est entretenue, à la mesure de ses possibilités, par le curé desservant, Mr.1'abbé Raoul GIRAULT, qui réside à LE PECHEREAU.Il y a que ques problèmes de toitures; mais le curé veille à l'état des portes , vetraux etc. En revoyant les lieux récemment j'ai été mieux impressionné que je le craignais.
- 3) Le presbytère, en fait, n'est pas utilisé.Il est vaste.Toiture, cheminées, volets auraient besoin de réfections assez sérieuses.Là aussi je craignais pire.
- 4) Le diocèse désire garder l'usage de ce lieu de culte. Il n'est vraiment pas en mesure de l'entretenir comme"un"propri taire):et il ne peut envisager , quelle que soit la forme juri dique adoptés , de l'avoir à charge. Toutes les Eglises constru tes avant 1905 sount propriétés des communes ou des départements (sauf le cas très particulier de PONT CHRETIEN, en fait à la séparation considmé comme chapelle privée et non propriété de la fabrique).Les assez nombreux édifices du culte que le diocèse a construit depuis 1905 deviennent pour nous , déjà, un fardeau que nous ne savons pas comment supporter.
- 5) Ce qui suit (et c'est là où je risque d'être indélicat) se situe dans l'hypothèse où votre famille pourrait envisager

. . ./ . . .

## ARCHEVÊCHÉ

DE BOURGES

OURGES,	LE	 197	,

.../...

ou désirerait ne plus avoir la propriété des bâtiments dont il est question tout en souhaitant qu'ils demeurent affectés au service du diocèse de BOURGES.

- 6) L'enquête discrète que le curé a menée le laisse penser que la municipalité de PONT CHRPTIEN , dans un souci sans doute plus culturel ou traditionnel , je le crois, que vraiement cultuel accepterait que Eglise et presbytère deviennent \*\*\* biens communau\*\* : l'Eglise resterait "affectée" au culte : je pense que même acquise à notre époque la juridiction compétente pour rait accorder "l'affectation " au sens de la loi de séparation. Il semblerait que la commune aimerait garder le presbytè re pour une sorte de foyer , ou de centre culturel dans ce petit pays assez "animé" dans cet ordre d'idées.
- 7) Il parait bien (toujours dans l'hypothèse envisagée) que la commune accepterait ou la donation en safaveur ou une vente symbolique .
- 8) Avant d'entrer dans les détails de procédure, la question que Monseigneur VIGNANCOUR et le Conseil me demandent de vous poser est la suivante: "Votre famille peut elle envisager de se déposséder et de l'Eglise et du presbytère de PONT CHRETIE de s'en déposséder en faveur de la commune , en prévoyant que l'Eglise restera , au sens de la Loi de 1905, "AFFECTEE" au prêtre régulièrement nommé par l'Archevêque du lieu en communion avec le siège apostolique romain.

De nouveau, je vous demande de pardonner cette ingérence dans vos affaires familiales.

Je serais heureux que, dans un premier temps, vous me donniez un avis de principe. Et sejon votre réponse nous pourrions prendre le rendez vous manqué, étabt entendu que si vous passiez à BOURGES, Monseigneur VIGNANCOUR serait heureux de vous recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de respect,

Chanoine Guy DELORME

gay Idon

Monseigneur,

Depuis la visite impromptue que je vous ai faite en Juillet dernier et l'aimable accueil que vous avez bien voulu me réserver en l'absence du M. le Chanoine Delorme, j'avais attendu quelque signe de la part de ce dernier. J'en suis venu à craindre que son état de santé, sur lequel vous m'aviez dit votre inquiétude, ne se soit pas amélioré comme vous l'espériez. Si tel est le cas, j'en serais désolé, ayant gardé le souvenir de l'attachement et de la confiance que vous lui portez et, pour ma part, celui de la délicates-se avec laquelle il m'avait abordé pour traiter du sort de l'église de Pont-Chrétien.

Je reste, après ce que je vous ai dit et confirmé, toujours soucieux de mener à son terme le projet sur lequel le Chanoine Delorme et vous-même m'avez consulté. Il n'y a pas de doute que, sans la solution envisagée, rien ne permettrait d'assurer la conservation de l'église.

Je suis donc prêt à procéder aux démarches nécessaires, mais ne puis bien sûr les entreprendre sans indication de la part de l'archevêché. Voudriez-vous avoir la bonté de me faire savoir s'il me suffit d'attendre encore quelque temps pour reprendre contact avec le Chanoine Delorme ou s'il est préférable que j'entre en rapport avec quelque autre personne que vous me désigneriez.

Je vous suis reconnaissant, Monseigneur, de l'initiative que vous avez prise et je reste à votre entière disposition.

Veuillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

J. Desazars de Montgailhard.

Monseigneur Vignancour Archevêque de Bourges Avenue du 95ème de Ligne BOURGES Cher.